

Réunion d'information sur le Plan Local d'Urbanisme

(06/11/02)

Une réunion d'information sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'est tenue au Pavillon de l'Arsenal le 6 novembre 2002. ACCOMPLIR était représenté par Gilles P, qui a rédigé le présent compte rendu.

Deux agents de la Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction (DAUC) ont présenté les objectifs et le calendrier de cette opération. Le PLU est appelé à remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS). La Ville de Paris souhaite associer les habitants à la révision du PLU ainsi que le prévoit la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000

(http://www.logement.equipement.gouv.fr/actu/loi_sru/default.htm).

Trois objectifs principaux :

- amélioration du cadre de vie ;
- solidarité urbaine et sociale ;
- place de Paris en tant que métropole européenne et relations entre Paris et les communes autour de Paris.

Huit thèmes pouvant faire l'objet de propositions locales :

- Paysage urbain, cadre bâti et patrimoine : caractéristiques des quartiers, conservation de lieux emblématiques locaux, immeubles remarquables du quartier, "lieux de mémoire", façades non visibles de la rue, cours, cœurs d'îlot, architectures à éviter...
- Les équipements et les services publics : priorités du quartier (nouveaux équipements, amélioration d'équipements existants), accessibilité ou diversification...
- Le logement et les objectifs de mixité sociale : lieu, nature des logements sociaux à construire ou à réhabiliter...
- L'emploi et les commerces : développer l'emploi tout en assurant une bonne qualité de l'environnement, spécialiser des territoires dans Paris, diversité commerciale et maintien des commerces de proximité...
- L'espace public : maintenir ou abandonner les élargissements de rues prévus, travaux lourds de mise en valeur de l'espace public (élargissement de trottoirs, aménagement de carrefours ou de passages piétons dangereux), mobilier urbain, les terrasses, les enseignes, la publicité, améliorer les rez-de-chaussée, les entrées de parkings, les halls d'immeubles, recoins...
- Les déplacements et le stationnement : améliorer le réseau de transports en commun, les itinéraires verts, les pistes cyclables, propositions en matière de stationnement (stationnement de surface, en sous-sol, stationnement des deux roues), problèmes posés par les livraisons...
- Le devenir des grands terrains susceptibles d'évolution : besoins recensés (logements, équipements, espaces verts...
- Amélioration de l'environnement : espaces verts (extension de jardins ou squares publics, protection et mise en valeur de jardins privés), lieux à "végétaliser" (façades aveugles, placettes, recoins...)...

La Mairie de Paris a mis en ligne des "Cahiers" PLU sur les huit thèmes retenus. Ils ont disponibles à cette adresse : http://www.mairie-paris.fr/fr/urbanisme/plu/dossiercahierplu/cahiers_plu2.htm

Un calendrier très serré :

- réunions de conseils de quartier entre fin janvier et mars 2003 dans les mairies d'arrondissement. Les groupes de travail feront des propositions locales accompagnées d'un argumentaire. Ils n'apporteront pas de solutions techniques ;
- premières réunions de concertation de mars 2003 ;
- expositions en mairie en février-mars 2003 ;
- approbation du PLU en novembre 2004.

Outils de travail :

Une "pochette" va être remise aux mairies d'arrondissement. Elle comprend :

- des cartes très précises (au 2000^{ème}) de l'existant ;
- des cartes muettes (au 2000^{ème}) qui serviront de documents de travail ;
- un guide explicatif.

Un budget de 2500 à 8000 € par arrondissement est prévu pour les frais de reproduction de documents. Il sera mis à la disposition des mairies.

Pour organiser les aides techniques et les transmissions d'information entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement, et inversement, un coordonnateur PLU servira d'interface entre les différents partenaires. Ce correspondant pour le 1^{er} est Mme Haegy.

Remarques :

Le PLU ne concerne que la partie urbaine "à l'air libre" (rues, immeubles, espaces verts...). Il ne concerne pas les sous-sols. Or le quartier des Halles est en trois dimensions (salle d'échange du RER, Forum des Halles...). Gilles P a posé une question concernant l'articulation entre la révision du PLU et l'opération de rénovation du Quartier des Halles. Les deux opérations sont distinctes puisque l'opération PLU concerne l'ensemble de Paris. Il y aura cependant interaction entre les deux.